

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 1<sup>er</sup> Décembre

## LES TRAVAILLEURS ET LA RÉPUBLIQUE

Une récente circulaire de M. Jules Lax, directeur de l'Office du travail, vient d'appeler l'attention des industriels, en même temps que des syndicats et associations ouvrières, sur les services importants que la création de cet office ne peut manquer de rendre au commerce, aux industries de toute nature, aux travailleurs de toute catégorie. La circulaire de l'honorable M. Lax, dont la compétence dans toutes les questions relatives à l'économie sociale est connue, prouve que du domaine de la théorie cette création si intéressante vient de passer dans celui de la réalité.

À l'étranger, les organisations analogues qui fonctionnent sous des noms divers, aux États-Unis, en Suisse, en Angleterre et ailleurs, ont contribué et contribuent chaque jour au développement du commerce tant intérieur qu'extérieur. Il n'y a aucune raison, bien au contraire, pour qu'en France il n'en soit pas de même.

Comme le remarquait naguère avec raison M. Jules Roche, il serait imprudent de chercher en des systèmes absolus les remèdes aux maux sociaux et d'attendre ces remèdes exclusivement de l'État. C'est surtout, en effet, à l'initiative des intéressés qu'il faut demander la solution des graves problèmes que soulève l'évolution naturelle des sociétés civilisées.

Malheureusement ces intéressés, absorbés par la lutte pour la vie, sont eux-mêmes renseignés d'une manière le plus souvent très incomplète sur les choses qui les touchent de plus près.

C'est pour suppléer à cette absence d'informations si nécessaires, que le gouvernement a sollicité et obtenu des Chambres la création d'un office spécial expressément chargé d'organiser, avec la sûreté et l'étendue nécessaires, la statistique du travail,

élément essentiel de toutes les améliorations auxquelles peut aspirer le monde des travailleurs.

Cette statistique doit embrasser tout ce qui concerne l'état et le développement de la production, l'organisation et la rémunération du travail, ses rapports avec le capital, la condition économique, morale et sociale des ouvriers, la situation comparée du travail en France et à l'étranger, etc.

Rassembler et vulgariser ces renseignements si utiles, les mettre à la portée de ceux-là seulement qui ne les connaissent pas et qui ont, plus que tous autres, besoin de s'en servir, les compléter ou les tenir à jour, tel sera le but que va poursuivre l'Office du travail.

Il ne se bornera pas à dresser des tableaux arides, à recueillir des chiffres sans lien et sans rapport entre eux ; il aura aussi pour devoir de les confronter, de les discuter, de les analyser, d'en tirer des déductions et les enseignements qu'ils renferment, d'en faire, en un mot, de véritables leçons de choses, vivantes et suggestives.

C'est ainsi qu'il devra déterminer, dans la mesure du possible, les motifs de l'accélération ou du ralentissement de la production dans les diverses branches de l'industrie, les résultats de la concentration ou de la diffusion des capitaux, les effets des associations patronales et ouvrières, les causes et les conséquences des crises industrielles et des conflits entre patrons et salariés, la variation de l'offre et de la demande de bras, le mouvement réel des salaires par comparaison avec le coût de la vie ouvrière, la marche des institutions de crédit, d'épargne, de prévoyance, des sociétés coopératives de consommation et de production, etc., en un mot, réunir tous les matériaux indispensables à la préparation rationnelle des réformes et constituer une sorte d'observatoire des conditions du travail.

Mais, comme le dit M. Jules Lax dans la lettre que nous signalons plus haut « pour accomplir cette tâche si vaste et si complète

d'une enquête permanente où se montrera vivante et agissante la sollicitude de la République pour les intérêts de tous les travailleurs, elle doit pouvoir compter sur le concours effectif de quiconque a souci du développement de notre puissance économique et l'affermissement de la paix sociale » Prêt à aider tous les travailleurs, l'Office du travail doit être aidé par eux tous dans ses recherches de toute nature. Les espérances du gouvernement ne seront pas déçues lorsque M. Lax demande, en son nom, aux représentants de toutes les industries « de vouloir bien apporter à l'œuvre qui se prépare leur contingent d'efforts et de connaissances, d'une part en répondant toujours avec exactitude et précision aux questionnaires que pourra leur adresser l'Office du travail, d'autre part en lui envoyant d'eux mêmes, le cas échéant, tous documents et informations qu'ils jugeraient de nature à éclairer les études qu'il va entreprendre. »

Pour notre part, nous ne saurions trop insister auprès de la majorité républicaine des deux Chambres pour qu'en aidant de tout son pouvoir au développement d'une aussi utile institution et en lui assurant des ressources suffisantes, elle donne une preuve nouvelle de sa constante sollicitude pour les intérêts du travail et des travailleurs.

Il ne suffit pas, en effet, que l'Office du travail ait été créé, qu'il ait un cadre fort vaste et un programme excellent ; il faut le développer et le faire vivre en le dotant d'un personnel sinon très nombreux, du moins très bien choisi et très expérimenté qui, sous la direction de M. Jules Lax, rendra, nous en sommes certain, les meilleurs services.

En un mot, il faut faire de l'Office du travail une institution digne de la France et de la République en même temps qu'un puissant facteur de la production nationale et de la richesse française.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 novembre

La Chambre prend en considération des propositions de loi : 1<sup>o</sup> de M. Chassaing tendant à modifier l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881 sur l'affichage électoral ; 2<sup>o</sup> de M. Mesureur sur l'affichage électoral.

Elle prend ensuite en considération la proposition de loi de M. Chassaing, tendant à autoriser le vote des électeurs absents de leur commune ; elle adopte sans modification le projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies un crédit extraordinaire de 9,570 fr. pour la part contributive de la France dans l'établissement et pour l'entretien du bureau international institué à Bruxelles pour la publication des tarifs douaniers.

La Chambre aborde la discussion du budget des Colonies.

M. Martineau, prononce au milieu du bruit, un long discours sur la politique coloniale du gouvernement.

Il s'élève contre cette politique suivie en Afrique ; il essaye d'établir qu'elle ne peut avoir aucun résultat utile pour la France.

Son discours consiste à soutenir que nous dépensons beaucoup trop d'argent et que nous sacrifions beaucoup de soldats pour coloniser un pays rebelle à toute colonisation, pour défricher des terres qui ne peuvent supporter aucune culture.

La conclusion de M. Martineau est que nous avons assez à faire chez nous pour ne pas engager nos ressources et dépenser nos soldats dans des expéditions lointaines.

## SENAT

Séance du 30 novembre

M. Faye dépose un rapport concluant à l'adoption d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 francs pour subvention ou Concours national de tir de Lyon.

Le Sénat reprend la suite de la discussion des tarifs douaniers.

### Discours de M. de Caprivi

Dans un discours qu'il a prononcé au Reichstag, le chancelier de Caprivi a fait

## III

### Laura Linda

Dans cette lutte de l'amour naissant qui agite le cœur d'Antonin, le danger, qui était en même temps l'attrait, c'était plus que le talent de la Linda, plus que sa beauté peut-être, ce qu'il savait, ce qui se disait partout, de la vie et du passé de la chanteuse.

Elle avait alors vingt-six ans et elle était depuis sept ans au théâtre, à l'apogée de son talent et de son succès, entourée d'adorations et de sollicitations de toute sorte, elle avait rejeté vingt propositions de mariage et on ne lui avait jamais connu d'amant.

Son histoire, toute simple pourtant, expliquait cette étrangeté.

Elle était Espagnole et fille du célèbre violoniste José Marcia.

Son père était de noble origine et le dernier rejeton des comtes Marcia ; mais il n'avait jamais porté son titre, ne tirait aucune vanité de sa naissance et n'en parlait que fort négligemment ; l'art seul comptait pour lui, et un grand artiste valait à ses yeux plus qu'un roi.

C'est à l'art, d'ailleurs, qu'il devait tout, car l'antique maison de Marcia était depuis longtemps une maison ruinée.

Le père de José Marcia avait recueilli les derniers restes de la fortune patrimoniale ; une passion malheureuse qu'il avait eue, le premier pour la musique avait vite achevé ces pauvres débris.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

## LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

II

### Antonin de Bizeux

Quand ils'en aperçut, il eut un mouvement de colère et de dépit, et, seul dans sa chambre, cria tout haut et presque furieusement :

« Je ne veux pas »

Le surlendemain, il se rendit comme d'habitude à l'Opéra, mais inquiet, perplexe et se jurant de n'y plus remettre les pieds si, à l'apparition de la Linda, quelque chose tressaillait en lui.

La diva fit son entrée, saluée par les applaudissements de ses fidèles.

Après le premier acte, Antonin sourit de ses terreurs : pendant cette demi-heure, il les avait oubliées, il était devenu le simple mélomane d'avant la révélation.

Sa tranquillité pourtant, n'était pas absolue ; malgré lui, le souvenir de la fugitive minute lui revenait sans cesse. Laura Linda n'avait pas eu la plus légère distraction à son sujet, le regard de l'artiste ne s'était pas égaré une minute de son

côté, et c'est à ce souvenir importun que sa pensée s'attacha pour le reste de la soirée, d'abord calme et incolore, mais peu à peu se faisant lourde obsédante, pour finir par un violent dépit.

La diva fut superbe ce soir-là ; mais quand, après le dernier acte, le rideau se releva sur le rappel unanime, seul Antonin resta assis dans la salle toute entière debout, acclamant et jetant des fleurs.

Malgré lui, il sentit à cette ovation sa lèvre se plisser d'amertume, et dut s'avouer qu'il souffrait, chose très bizarre, de ce grand triomphe légitime.

Un énorme bouquet printanier, une gerbe de lilas blanc était tombé en scène aux pieds de l'artiste, dans l'avalanche fleurie qui pleuvait autour d'elle. C'étaient des voisins d'Antonin qui avaient lancé cette gerbe.

Pourquoi la diva la ramassa-t-elle plutôt qu'un autre bouquet ?

Pourquoi, en se relevant et pressant la gerbe de lilas, arrêta-t-elle son regard sur le groupe d'où cette gerbe était partie ?

D'autres expliqueront peut-être que les lilas étaient la fleur préférée de la diva. Antonin, brusquement agité se leva de son fauteuil et s'élança dans le couloir.

Toute la nuit, il eut la fièvre.

Le lendemain, comme un ami lui reparlait de la Linda, il déclara qu'elle baissait, qu'elle avait maintenant donné toute sa note, et que désormais il irait passer ses soirées à la Comédie-Française ou aux théâtres de genre. La musique, après tout, était un art secondaire.

sur la situation extérieure les déclarations suivantes :

Le voyage de l'empereur à Narva a eu pour résultat de créer des relations amicales entre les deux souverains alliés par des liens de famille. Il n'avait pas pour but de traiter de questions politiques. La presse a embouché trop de trompettes à propos de la visite de Cronstadt. Ainsi s'explique le désir d'entretenir tout ce tapage.

Je conteste d'une manière formelle que l'entrevue de Cronstadt a donné lieu à plus d'inquiétudes qu'auparavant. Je suis absolument convaincu que les intentions personnelles de l'empereur de Russie sont les plus pacifiques du monde. Aucun gouvernement ne veut provoquer la guerre. Aujourd'hui, aucune nation n'a une prépondérance suffisante pour pouvoir commencer une guerre d'un cœur léger. Ce qu'il faut éviter, ce sont les maladresses.

Je crois que le gouvernement chez nos voisins de l'Ouest a le pouvoir de faire exécuter sa volonté ; la recrudescence de confiance en eux-mêmes, qui s'est manifestée chez les Français ne constitue pas un danger pour nous. Cronstadt n'a amené aucun changement à cet égard. Rien n'a été modifié en ce qui concerne la triple alliance, son renouvellement résolu depuis longtemps est seulement apparu plus clairement à tous les yeux. L'état de paix armée va encore durer longtemps. Les congrès en faveur de la paix ne changeront rien. Heureusement que l'obligation du service militaire universel donne encore plus de force aux désirs pacifiques des peuples.

Passant à la question de l'Alsace-Lorraine, le chancelier dit :

L'abrogation du régime des passeports a été qualifiée de faiblesse ; mais ce régime n'aurait pu être applicable d'une façon durable.

Le meilleur moyen d'amener l'assimilation du Reichsland, c'est l'armée. Quand quelques générations auront passé par l'armée, la question de l'Alsace-Lorraine sera résolue.

M. de Caprivi conclut ainsi :

Il n'y a actuellement aucun motif d'inquiétude. Il n'y a pas d'autre nation ayant autant de chances pour la prochaine guerre que la nation allemande.

**Les événements de Chine**

Les nouvelles de Mongolie sont de plus en plus graves ; les forces des insurgés augmentent et leur marche en avant continue sans aucun arrêt.

Les insurgés ont occupé les villes, sur leur passage, sans aucune résistance, et ont réquisitionné les habitants.

Ils se seraient, dit-on, rendus maîtres de l'importante ville de Leao-Yang.

Des rapports officiels sont parvenus à Shang-Haï avec des détails sur le massacre des chrétiens à Takou. Les détails antérieurs ne donnent qu'une très faible idée des atrocités commises. On n'a jamais vu rien de pareil, même en Chine.

Les membres de la petite mission belge n'ont pu s'échapper.

Le massacre a commencé par les néophytes indigènes ; plusieurs furent mis à mort avec des raffinements de cruauté horrible.

Dix enfants furent hachés en morceaux et rôtis sur d'immenses brasiers.

Le sort des religieux qui faisaient partie de la mission a été encore plus affreux : après leur avoir fait subir les derniers outrages, les insurgés leur brisèrent le crâne avec les lourdes massues dont ils sont armés.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 72

**SANS FEU NI LIEU**

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE  
A PARIS

XVII

MOURANTE !...

Le court entretien que nous venons de raconter avait eu lieu dans le cabinet de travail de l'ancien manufacturier.

Les deux hommes n'avaient plus qu'à attendre la décision du docteur Schayé, qui parut bientôt, suivi de Mme Dornach et de la mère Fanfare, impatientes de connaître son appréciation.

Aux premières paroles que lui adressa M. Dornach, relativement à la demande du général, il répondit par un refus d'autorisation des plus ormes.

Comme Mme Stemmlé s'écriait, en rougissant d'espoir et de fierté ;

— Mais, monsieur le docteur, la visite du général serait peut-être d'un effet salutaire pour ma nièce !

— Non, insista M. Schayé avec fermeté, l'excès

Les missionnaires belges furent cruellement torturés ; on leur arrachait la langue et le cœur qui étaient brûlés par les fanatiques criminels. La colonie européenne tout entière est dans une surexcitation facile à comprendre.

*Le service de neuvaine pour le repos de l'âme de feu*

Monsieur le Dr Alexandre AUSSET

aura lieu en l'église Cathédrale demain mercredi 2 décembre, à 10 heures du matin.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

**CHRONIQUE LOCALE**

Revue de la presse départementale

Laboratoire municipal ?

Le Réveil traite d'utopique la proposition d'un pharmacien de Cahors relative à la création d'un laboratoire municipal :

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 1891 contient l'offre, par un pharmacien de Cahors, de gérer gratuitement le laboratoire municipal, qu'il propose au Conseil de créer.

Voilà une innovation peu banale et qui réunirait certainement l'unanimité des suffrages si deux sérieuses objections ne la plaçaient d'abord au rang des utopies. La première c'est que Cahors comme, du reste, la plupart des villes qui n'ont ni faculté, ni école de pharmacie, aurait de la peine à recruter un personnel suffisant pour rendre pratique la création d'un laboratoire municipal. La deuxième c'est que les budgets municipaux ne permettent pas toujours l'installation de cabinets d'analyse, installation onéreuse eu égard au nombre d'instruments et de produits nécessaires à leur bon fonctionnement.

Avant d'accepter la proposition qui vient d'être faite, il convient de ne pas perdre de vue que les réponses d'un laboratoire municipal sont, dans beaucoup de cas, ou des arrêts de culpabilité ou des attestations d'innocence ; toute erreur peut donc avoir des conséquences graves pour la réputation du vendeur ou pour la santé du consommateur. Il est par conséquent indispensable qu'à la tête du laboratoire se trouve un homme d'un savoir reconnu et par cela même d'une incontestable autorité.

Les membres de la commission des finances auxquels la proposition a été soumise auront à décider : 1° si les ressources du budget permettent les sacrifices nécessaires à la création projetée ; 2° si l'auteur de la proposition réalise les conditions voulues pour remplir l'emploi qu'il sollicite ou s'il n'a pas, en présentant le projet en question, obéi à un élan de générosité spontanée ou... de réclame.

Quant à nous, nous verrions avec plaisir la création d'un laboratoire municipal, mais nous n'osons pas espérer qu'on puisse, de quelque temps du moins, applanir les difficultés que nous faisons entrevoir. Nous ne demandons, du reste, qu'à être convaincu de pessimisme et pourvu qu'on n'agite pas trop la question de boutique, nous nous associerons, de grand cœur, à tous les efforts qui seront tentés pour réaliser un progrès.

X\*\*

de sa joie la tuerait. Avant tout, il faut tâcher de la sauver.

— La sauver ! dit la mère Fanfare, vous parlez de la sauver ? ne nous préparez-vous pas une désillusion trop cruelle ?

— Je ne réponds de rien, fit le vieux médecin, mais avec un peu de bonheur, tout est possible.

Les cœurs des assistants se mirent à battre plus fort, émus par une douce espérance.

Le docteur Schayé poursuivit, en pesant sur ses paroles :

— Je m'étonne qu'aucun de mes éminents confrères n'ait songé à essayer l'opération qu'on appelle la transfusion de sang...

— Pardon, intervint M. Dornach, le docteur R... a eu cette pensée et il me l'a confiée ; un de ses élèves, interne à l'hôpital des Enfants-Malades lui avait même offert son concours. Le brave jeune homme n'avait pas craint de risquer sa vie pour sauver celle de la malade, dans l'intérêt de la science et de l'humanité... Mais hélas ! l'héroïque garçon a trouvé la mort dans l'accomplissement de son devoir, la veille du jour fixé pour l'opération ; il a succombé en deux heures après avoir contracté la diphtérie au chevet d'un enfant frappé par cette terrible maladie.

— Et l'on n'a trouvé personne pour la remplacer ! fit Mme Stemmlé avec éclat, mais que ne m'a-t-on avertie ? j'aurais donné tout mon sang à ma pauvre chérie !... Docteur, je suis prête à vous servir... Que je meure s'il le faut, mais qu'elle vive !

— Votre offre est bien digne de vous, dit tristement le médecin, mais je ne puis l'accepter. Ce qu'il faut infuser dans les veines de la malade, ce

L'ARCHÉOLOGIE

L'Avenir ourdonnais fait des charlatans de l'archéologie une très jolie caricature :

Comme la médecine, j'estime que l'archéologie a ses charlatans. J'honore et je respecte les vrais érudits, ainsi rares, en notre fin de siècle, que les centenaires ; mais les charlatans, qui pullulent, grâce à la badauderie contemporaine, ne relèvent pas de la blague. Leur ridicule vanité et leur impertinente sottise m'appartiennent. Il n'y a pas, je crois, d'irrévérence à les déshabiller. Tot au plus, démasqués, pourront-ils vous arracher une grimace, leur architecture, à leur âge n'est plus celle d'un Adonis !

Le nez de savant et tous les accessoires dépoillés, vous verrez ce que souvent il reste d'un homme !

J'ai connu beaucoup de ces archéologues en doublé. Les uns étaient d'aimables fumistes, qui faisaient de l'archéologie pour tuer le temps : ils se moquaient très spirituellement de leurs travaux et d'eux-mêmes. Les autres, le plus grand nombre, imposants comme des Césars, graves comme des processions, se prenaient parfaitement au sérieux. En leur présence, il n'eût pas fallu hasarder la moindre plaisanterie, leur sottise et leur suffisance prenaient feu. Au demeurant, hargneux et rogués, ils étaient comme le hérisson, toujours en boule.

Gais ou revêches, ces gens-là sont des farceurs. Vous les verrez parler à tout propos de leur érudition et ouvrir au seul mot d'antiquité, des yeux lubrifiés de l'admiration de soi-même : Songez aux bonheurs de foire ! Ils ne connaissent la science que pour l'avoir déshonorée. Quant à l'antiquité, ils la violent quelquefois, la dénaturent souvent, la dépoissent toujours. Leurs écrits l'attestent. Lisez-les et dites-moi ce que vous pensez de ces macédoines prodigieuses et de ces juliennes invraisemblables.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Miquel, Pierre, surnuméraire des contributions indirectes à Libourne, vient d'être nommé commis à Chartres à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

INSTRUCTION PRIMAIRE

M. Jacques-Frédéric Rigal, instituteur adjoint stagiaire à Salviac, est délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint stagiaire à Comiac, en remplacement de M. Antoine Lacombe, appelé à la résidence de Salviac.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, M. le préfet du Lot vient d'accorder, pour raison de santé et sur leur demande : 1° à Mlle Asfaux, institutrice à Lacamdouret, un congé de six mois, à partir du 1<sup>er</sup> décembre ; 2° à Mme Gambert, ex-institutrice à Cressensac, un nouveau congé d'un an ; 3° à M. Cassagnes, instituteur à Lacamdouret, et à Mlle Vergues, institutrice à Albiac, un congé jusqu'à l'époque de leur admission à la retraite.

Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, un cours complémentaire d'un an vient d'être créé à l'école primaire publique de garçons de Puy-l'Évêque.

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, M. Martel, Antoine-Jules Sylvain, élève maître sortant de l'École normale, pourvu du brevet supérieur, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire adjoint à l'école primaire publique de Cajare, en remplacement de M. Marty, appelé à d'autres fonctions.

n'est pas un sang affaibli par l'âge, mais un sang eune et généreux.

Le général Douvrillé, qui s'était tu jusque-là, prit la parole à son tour.

— Vous avez besoin, dit-il, d'une personne jeune et robuste ?

Oui, mon général, et courageuse par surcroît, car, en me prêtant son concours, elle risquera sa santé, peut-être son existence !

— Fixez l'heure de l'opération, et demain je vous amènerai cette personne.

Chacun regarda le général avec surprise.

On se donna rendez-vous pour le lendemain, mais avant que M. Douvrillé se retirât, Mme Dornach le prit à part.

Dans sa délicatesse exquise, la jeune femme n'oubliait rien.

— Demain, dit-elle, le sergent Michel Herz, cousin et fiancé de la malade, revient du Tonkin avec le détachement dont il fait partie.

— En effet, murmura le général.

— Il accourra sans doute ici le jour même, continua Mme Dornach ; l'opération projetée par M. Schayé peut ne pas réussir... il serait affreux pour notre héros de trouver morte celle qu'il aime !... D'autre part, si le docteur a le bonheur de réussir dans le résultat qu'il espère, n'y a-t-il pas quelque charité à attendre pour permettre à Michel de la voir ?

— Je comprends votre pensée pleine de tact et de cœur, fit le soldat avec émotion ; écrivez un mot à ce jeune homme pour l'engager à différer sa visite ; je me charge de lui faire parvenir cet avertissement et, au besoin, j'userai de mon autorité pour l'empêcher de venir jusqu'à nouvel

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Par arrêté du préfet du Lot, l'élection du délégué des membres de l'enseignement laïque privé au conseil départemental, est fixée au lundi 7 décembre 1891.

Le délégué à remplacer est M. Veziat, nommé instituteur public.

RÉUNION DU SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS

Les membres de la Chambre syndicale des ouvriers boulangers et pâtisseries de Cahors sont priés de se rendre à la réunion qui doit avoir lieu jeudi 3 décembre, à 8 heures du soir, à la Mairie.

MAIRIE DE CAHORS

Adjudication. — Le samedi 19 décembre 1891, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à Cahors, dans la salle des Actes publics à l'Hôtel-de-Ville, par le maire, assisté de deux membres du conseil municipal et de l'architecte-voyer de la ville en présence de M. le receveur municipal, à l'adjudication au rabais, et par soumissions cachetées, des travaux de construction d'un aqueduc, partant de l'extrémité (sud) de la rue des Carmes au Lot.

Montant du devis estimatif.....	2413 24
Somme à valoir pour travaux imprévus.....	86 76
Cautionnement.....	125

Le Banquet de l'Orphéon

Dimanche, a eu lieu, à l'hôtel Combelles, le banquet de l'Orphéon, sous la présidence de M. Parazines, adjoint au maire de Cahors, président de l'Orphéon. Le repas auquel assistaient quarante-trois convives, a été admirablement servi et n'a cessé d'être fort gai et très animé. Inutile de dire qu'on y a beaucoup chanté.

Au dessert, M. Parazines, président, dans un discours fort goûté, félicite les orphéonistes sur leur travail et leur progrès, il remercie ceux qui ont contribué au développement de notre société chorale et excuse M. Costes, que ses occupations ont empêché de se rendre à l'invitation des orphéonistes.

« En levant mon verre, a dit en terminant M. Parazines, je bois à M. Costes, Notre sympathique maire, qui a puissamment contribué à la nouvelle organisation de notre société, je bois aux membres de la commission et à la prospérité de l'Orphéon de Cahors. »

M. Tardieu, orphéoniste, a ensuite porté un toast à la commission.

M. Brunies, membre de la commission, a remercié au nom de celle-ci.

M. Cubaynes, le doyen des orphéonistes, a rappelé qu'il y avait aujourd'hui trente ans que l'Orphéon de Cahors avait été formé.

Un autre orphéoniste, M. Gautier, a porté un toast au directeur et au sous-directeur de l'Orphéon.

Avant de se séparer, les orphéonistes ont décidé d'envoyer une lettre de remerciements à M. Constans, ministre de l'intérieur, pour les 300 francs qu'il a bien voulu accorder à la société à titre d'encouragement.

Enfin, les pauvres n'ont pas été oubliés et une collecte faite en leur faveur a produit la somme de 12 fr. 45.

La *Marseillaise*, chantée par l'Orphéon, a terminé cette charmante soirée.

ordre.

Après avoir attendu et reçu le petit billet que Mme Dornach lui remit, le général prit congé d'elle et rentra chez lui, où son premier soin fut de faire appeler Zita.

Quand elle parut devant lui il eut un instant d'hésitation. Jamais elle ne lui avait semblé si fraîche, si pleine de vigueur et de santé. Sous la peau cuivrée de la mulâtresse on devinait le bouillonnement impétueux d'une sève ardente.

Le général se demanda s'il avait le droit d'annoncer tant de jeunesse, mais il imposa silence à ses sentiments de pitié et murmura :

— C'est la Providence qui le veut, c'est la justice qui l'ordonne !...

Et, tout haut :

— Zita, continua-t-il gravement, j'ai décidé de votre sort... mais je ne peux, je ne veux rien devoir qu'à votre propre consentement... Et pourtant, en même temps que le châtement, je vous apporte la rédemption.

— Parlez, maître, répondit-elle, calme et résolue, je suis votre esclave soumise et repentante.

XIX

RÉHABILITATION

Le général regarda fixement la mulâtresse.

— Rosa est en danger de mort, dit-il d'une voix brève ; peut-être dépend-il de vous de la sauver.

( A suivre ) A. SIRVEN ET SIÉGEL.

EXPOSITION DE NAPLES

Nous apprenons avec plaisir, que notre compatriote M. Delcrois, peintre, à Cahors, vient d'obtenir à l'exposition de Naples une médaille d'argent pour ses portraits.

ACTES DE DEVOUEMENT

M. le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction aux sieurs Philippe Lassalle, Jean Jammes et Philippe Gaudin, domiciliés à St-Paul-de-Vern, pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans un incendie survenu le 27 octobre dernier.

COUR D'APPEL D'AGEN

Le sieur T..., boulanger à Cahors, qui avait fait appel de sa condamnation à 25 fr. d'amende et aux frais, pour tentative de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, a été condamné à la même peine, c'est-à-dire à 25 fr. d'amende et aux frais.

Ses collègues qui avaient interjeté appel, partagent son sort.

L'IMPÔT SUR LA TERRE

Le journal *La Démocratie Rurale* publie la liste des Conseils municipaux qui ont émis des vœux pour la suppression du principal de l'impôt sur la terre.

Voici la liste qu'il donne pour le département du Lot :

Molières, Laramière, Loubressac, Arques, Saigues, Marminiac, Floressac, Saint-Paul-de-Vern, Saint-Vincent, Tauriac, Soturac, Bousac, Montdoumerc, Frayssines, Vire, Puybrun, Thémènes, Belmont, Camboulit, Rouffilhac, Trespoux-Rasiels, Sainte-Colombe, Anglars, Duravel, Sérignac, Comiac, Saint-Jean-l'Espinasse, Rampoux, Corn, Milhac, Nozac, Maxou, Gintrac, Autoire, Miers, Lascabanes, Castelfrac, Espère, Lacapelle-Cabanac, Pescadoires, Fontanes-Lunegarde, Cours, Mayrinac-Lentour, Padirac, Lamothe-Cassel, Viazac, Blars, Labathude, Durban, Bagat, Goujounac, Tauriac.

INCENDIE

Samedi soir, vers 7 h., un commencement d'incendie s'est déclaré rue Nationale n° 52, dans un logement du 1<sup>er</sup> étage, chez les époux T. Le feu avait pris à la garniture d'un lit; avec l'aide de quelques voisins il a été rapidement éteint. Les dégâts sont peu importants.

LE CANAL DU MIDI

Les députés de la Haute-Garonne, de l'Aude, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de la Gironde et de l'Hérault, auxquels s'étaient joints MM. Camille Pelletan et Jamais, se sont réunis samedi et ont nommé une députation chargée de se rendre auprès du ministre des travaux publics et de lui demander d'inviter la Compagnie du Midi à remettre en état à bref délai le canal du midi, obstrué par les dernières inondations.

Si cette demande n'était pas accueillie, la question serait portée à la tribune par voie d'interpellation.

Le crime des Garrigues

Elie Fourastié, l'auteur présumé du parricide dont nous avons entretenu nos lecteurs, ne toujours le crime qu'on lui reproche.

Judi dernier, M. Setze, maréchal-des-logis-chef de gendarmerie, délégué par M. le juge d'instruction, est allé opérer des perquisitions aux Garrigues. Après de longues et minutieuses recherches, M. Setze a été assez heureux pour découvrir dans un galetas du domicile de la victime, au milieu d'un tas de hardes et de chiffons, un pantalon en grosse toile grise, maculé de sang.

Or, le fils Fourastié a toujours soutenu qu'il n'avait pas d'autre pantalon que celui dont il était vêtu au moment de son arrestation.

Espérons que cette précieuse trouvaille jettera un peu de clarté dans cette ténébreuse et horrible affaire, et que Fourastié Elie, en présence de cette nouvelle charge accablante, finira par entrer dans la voie des aveux.

On ne saurait trop féliciter M. Setze pour la perspicacité et la constance qu'il a déployé dans cette circonstance et d'être ainsi arrivé à découvrir ce vêtement qui sera, nous le croyons la plus importante pièce à conviction de ce parricide.

(Avenir gourdonnais).

Salviac

On se plaint assez vivement à Salviac, de l'irrégularité du service des dépêches, à destination de cette localité. Les lettres ou autres correspondances éprouvent, paraît-il, des retards relativement considérables, d'où il peut en résulter de sérieux ennuis pour les intéressés.

Limogne

La saison des truffes a commencé vendredi 27 novembre; le marché de Limogne était bien approvisionné; on en comptait pour le moins vingt-cinq quintaux. Le prix moyen était de 7 fr. le kil. Cette année la qualité sera excellente et ceux qui sont experts en la matière croient beaucoup

qu'il y en aura en quantité suffisante pour que MM. les négociants étrangers qui viennent acheter sur le marché soient satisfaits.

La halle aux grains, malgré qu'elle soit assez vaste, ne pouvait contenir le nombre de sacs de blé, de maïs et d'avoine qu'on avait apportés, on a été obligé de les mettre autour. On en comptait pour le moins :

Blé, 200 hectolitres, vendus de 19 à 20 fr. l'hect., avoine, 200 hectolitres, vendus de 7 à 8 fr. l'hect.; maïs, 400 hectolitres, vendus de 10 à 11 fr. l'hect.

Bétaille

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie au sieur H. A., propriétaire à Bétaille, pour coups et blessures et menaces faites à des voisins.

Lachapelle-Auzac

Un incendie a détruit une grange appartenant au sieur Fréjéfond, propriétaire. Cette grange renfermait, outre les récoltes de l'année, deux veaux, onze moutons et une chèvre. Tout a été la proie des flammes.

Les pertes, évaluées à environ 1.050 fr., ne sont couvertes par aucune assurance.

Flottes

M. Beneu, propriétaire à Flottes, commune de Pradines, a été victime d'un vol de trois oies grasses. La justice informe.

Grézels

Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans la maison du sieur Rigal, à Grézels, et lui ont dérobé sept lapins.

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a ouvert une enquête.

Puy-l'Evêque

Un cours complémentaire d'un an a été créé à l'école primaire publique de garçons de notre ville par M. le ministre de l'instruction publique.

VITICULTURE

NOS COTEAUX

Nous recevons l'intéressante communication suivante :

Monsieur le directeur,

La reconstitution de la vigne sur nos coteaux, offrant quelques difficultés, a été abandonnée par le plus grand nombre des viticulteurs. Et pourtant c'est de là que sortaient nos meilleurs vins avant le phylloxéra.

En pratiquant la plantation à trous, il est reconnu que l'opération est très difficile et surtout très coûteuse sur la plupart de nos montagnes, et principalement sur celles qui ne sont recouvertes que par 5 centimètres et 10 centimètres de terre.

Pour obvier à ces difficultés, il faut avoir recours aux plants racinés; on récoltera plus vite si on opère avec des plants greffés-soudés.

Les racines doivent être coupées à 2 ou 3 millimètres de la tige et avoir soin de faire la plantation au moyen du plantoir en fer comme si c'était de simples boutures.

Cette opération terminée, on introduit le plant et puis on ferme complètement l'ouverture avec de la terre très perméable ou du sable bien coulant. Un battage est indispensable pour assurer une bonne reprise.

En 1889, 90, 91 j'ai fait cette expérience avec des plants racinés et des plants greffés-soudés dans des terrains profonds et sur des coteaux recouverts de 5 à 10 centimètres de terre; la moitié de ces plantations ont été faites à trous en laissant toutes les racines, l'autre moitié avec le plantoir en fer, en ayant soin de couper les racines comme il est dit plus haut; chaque année le résultat a été excellent. La végétation a été également bonne de part et d'autre.

L'opération au plantoir en fer est très avantageuse pour les plants greffés. Elle permet de fixer les soudures à 2 centimètres au-dessous du niveau du sol. On évite ainsi la chlorose et le pourridié.

Ce système n'est pas préconisé par les traités de viticulture, et malgré cela plusieurs viticulteurs ont suivi mon exemple. Ils ont, comme moi, obtenu d'excellents résultats, et m'ont chaudement remerciés de leur avoir indiqué le procédé pratique dont je fais usage depuis quelques années.

J'engage, en terminant, les propriétaires de vignes abandonnées à marcher sur les traces de ceux qui ont suivi mes conseils et ils n'auront pas à le regretter.

Veillez agréer, etc.

Un viticulteur.

Variétés

HYGIÈNE

Une idée populaire est que le vin favorise la digestion. Ce préjugé, il faut le dire, a été mis

en circulation et propagé par les médecins eux-mêmes. Ils en sont bien revenus depuis unequinzaine d'années. Et il est aujourd'hui bien établi que beaucoup de dyspepsies plus ou moins tenaces, — et je ne parle pas des gastrites alcooliques proprement dites, — guérissent rapidement par la simple suppression du vin, et surtout du vin rouge, de l'alimentation ordinaire.

Un savant distingué, M. Hugonnet, a voulu vérifier expérimentalement l'influence du vin sur la digestion. Pour comprendre ces expériences, il faut savoir que les deux éléments principaux du suc digestif sont la pepsine et l'acide chlorhydrique, et que le but essentiel de la digestion stomacale est de transformer la viande ou les matières albuminoïdes en peptones.

Ceci posé, on voit qu'il est très facile de faire ce qu'on appelle des digestions artificielles, *in vitro*, c'est-à-dire hors de l'estomac, dans une cornue. Il suffit d'y ajouter à une dose donnée de fibrine, représentant la viande, une certaine quantité de pepsine, de maintenir ce mélange dans un milieu acidifié avec de l'acide chlorhydrique à la température du corps, 37 à 38 degrés, et de noter au bout de combien de temps la fibrine est transformée en peptone.

M. Hugonnet a procédé ainsi, comparant, d'une part, les résultats de digestions artificielles faites dans l'eau pure, de l'autre, ceux de digestions effectuées dans diverses variétés de vin.

Or; d'une manière générale, il a constaté que l'action de la pepsine est notablement ralentie dans les vins, quelle que soit leur origine ou leur composition. La transformation de la fibrine en peptone met beaucoup plus de temps à s'y produire qu'en présence de l'eau pure.

Tous les vins n'ont pas cependant la même action paralysante sur la digestion. Les vins de Bourgogne viennent en tête avec ceux du Midi; ce sont eux qui ont l'influence la plus marquée et l'action la plus retardante. Cette action est moins prononcée avec le vin de Bordeaux et moins encore avec le vin de Chablis.

En somme, ce sont les vins les plus riches en alcool, extrait, acide et tannin qui modifient le plus défavorablement le travail digestif.

D'abord, la crème de tartre sature l'acide chlorhydrique et lui substitue l'acide tartrique, qui est moins actif; l'alcool agit dans le même sens. Quant au tannin, en se combinant avec les albumines, il les transforme en un produit stable qui résiste à l'action de la pepsine.

La matière colorante naturelle du vin est elle-même nuisible. M. Hugonnet a constaté que cette matière extraite des vins du Midi rend les digestions artificielles de fibrine quatre fois plus lentes.

S'il en est ainsi de la matière colorante naturelle, *zuzé un peu* des effets produits par les colorants artificiels, substances végétales ou dérivées de la houille, dont nos ordinaires sont habituellement maquillés. Fuchsine, azoflavine, baie de sureau maki, tout cela entrave au plus haut point le travail de peptonisation.

Donc, naturel ou non, le vin n'aide nullement à digérer; au contraire, il rend la digestion pénible et lente. Donc, il vaut mieux boire en mangeant le vin largement coupé d'eau que de boire du vin pur; et pour peu qu'on souffre de l'estomac, il ne faut plus en boire du tout. Gageons néanmoins que les expériences de M. Hugonnet n'empêcheront personne de déguster religieusement le verre de corton ou de pomard versé après le rôti, et si défavorable cependant à la peptonisation dudit rôti.

(Petit Journal) Docteur X...

CHEMIN DE FER

EFFETS DU DÉGRÈVEMENT DE LA GRANDE VITESSE SUR LES PRIX DES PLACES DES VOYAGEURS

Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, du dégrèvement prochain de la grande vitesse, dégrèvement qui sera probablement mis en pratique le 1<sup>er</sup> avril 1892. Disons maintenant un mot des effets pratiques de ce dégrèvement.

Pour toutes les lignes où se perçoit actuellement le plein tarif, c'est-à-dire sur l'ensemble du réseau, moins l'Ouest et l'Etat, les effets de la réforme seront les suivants :

En première classe, l'Etat seul fait un sacrifice. Il renonce à la surtaxe établie en 1872.

Le prix actuellement payé par le voyageur est de 12 centimes 32 par kilomètre. Il sera rabaisé à 12 centimes 2.

En deuxième classe, l'Etat abandonne 10 0/0 et les Compagnies 8 0/0.

Le prix kilométrique qui est de 9 centimes 24, se trouve réduit à 7 centimes 56.

En troisième classe, la perte de l'Etat est de 11 0/0, tandis que celle des Compagnies est de 16 0/0.

Par suite, le prix par kilomètre, actuellement fixé à 6 centimes 77, recule à 4 centimes 92.

L'Ouest ne perçoit pas le plein tarif. La Compagnie a, depuis longtemps consenti à des abaissements d'une certaine importance.

Les prix nouveaux sont ramenés, pourtant, pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, aux bases de 6,75 et 4,92 adoptées pour les autres lignes.

Quant au réseau d'Etat, on applique aujourd'hui des tarifs à base diminuante comportant des réductions d'environ 7 0/0 à 200 kilomètres et 17 0/0 à 400 kilomètres.

Une formule a été trouvée pour faire concorder ces tarifications avec les réductions obtenues sur les autres lignes.

Ce qui précède est particulier aux billets simples ordinaires.

Les conventions de 1883 n'avaient rien prévu pour les billets à prix spéciaux et les Compagnies auraient été en droit de n'y rien modifier. Elles ont consenti à mettre les prix de ces billets en harmonie avec ceux des billets simples.

Les billets d'aller et retour profiteront des réductions suivantes :

En première classe, le prix kilométrique qui est de 9 centimes 24, est ramené à 8 centimes 40. En seconde classe, il tombe de 6 centimes 04 et celui de troisième classe s'abaisse de 5 centimes 06 à 3,94.

En ce qui concerne les autres catégories de tarifs spéciaux : abonnements, billets d'excursion, trains de plaisir, billets militaires à quart de place, aucune modification n'est proposée. Il a paru que les concessions ultérieures étaient suffisantes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 novembre 1891

Naissances

Bouscary Henri, rue de Fouillac, 5.  
Pezet Germain, à la Marchaude.  
Sarda Marguerite, quai Champollion.  
Lafage Léontine, rue St James, 6.  
Rigal Marguerite, au Magasin de Tabac.

Décès

Chanut Bernard, 77 ans, aux Mathieux.  
Ausset François, docteur-médecin 76 ans, rue du Parc.  
Franceschini 14 ans, rue Nationale, 26.  
Tournié Françoise, 76 ans, Veuve Fontanel rue Galliot de Genouillac.  
Marciac Marie, 41 ans, épouse Besse.  
George Joseph, 87 ans, rue Fondue-Haute.  
Blanc Marc, mort-né à Bégous.  
Bousquet François, 19 ans, (hospice).  
Bouscary François, 5 jours rue de Fouillac.  
Salomon François, 42 ans, à St Georges.

Bourse de Paris

Cours du 30 novembre 1891

RENTES

4 0/0 perpétuel.....	compt.	95 40
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 75
3 0/0 Emprunt 1891.....		94 17
3 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 25

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4570	»
CRÉDIT FONCIER.....	1225	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	472 50	
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMPTE.....	520	»
EST (Chemin de Fer).....	878 75	
LYON.....	1430	»
MIDI.....	1270	»
NORD.....	1745	»
ORLÉANS.....	1480	»
OUEST.....	1012 50	
GAZ, C <sup>o</sup> parisienne.....	1400	»
CANAL DE SUEZ.....	2630	»
CANAL DE PANAMA.....	24	»
Etablissements DECAUVILLE.....	280	»

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	625	»
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470	»
— PORTO-RICO 3 0/0.....	457 00	
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	007 20	

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	95 25
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	92 65
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 75
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	191
LOMBARDS, 3 0/0.....	309
SARAGOSSE 3 0/0.....	344

BULLETIN FINANCIER

du 30 novembre 1891

Le marché continue à être très nerveux et il devient bien difficile de voir clair. Après un bon début sur nos rentes on est revenu en arrière. La baisse n'a eu lieu qu'après la réponse des primes qui s'est opérée sur les cours de samedi. La réaction n'est pas considérable mais elle indique que les baissiers n'ont pas abandonné la partie.

Le 3 0/0 après 95.45 finit à 95.05. Le nouveau à 93.95.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont lourdes, on est étonné de ne pas voir les cours reprendre. Le Foncier est à 1207.50, la Banque de Paris cote 685, le Crédit Lyonnais est assez ferme à 772.50.

Aujourd'hui, ce sont nos valeurs qui ont à subir une certaine réaction car les fonds étrangers sont assez bien tenus. L'Italien s'avance à 88.35 et serait plus haut sans la lourdeur de nos valeurs. L'Extérieure ne varie que très peu à 65.

En Banque, les valeurs de cuivre sont immobiles. L'Alpine est mieux tenue à 140.25.

